



Carré Vert
45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS-PERRET

Electriciens sans frontières

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Electriciens sans frontières

Association reconnue d'utilité publique par décret du 23 mai 2013

N° SIREN: 394 528 897

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association Electriciens sans frontières,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Électriciens sans frontières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 9 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois- Perret, le 20 juin 2025

Signé par :

130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN

Associée



COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024



SOMMAIRE

BILAN ACTIF.....	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT	5
NOTE 1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE.....	7
NOTE 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	7
NOTE 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
1. Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	10
2. Changement d'estimation.....	10
3. Changement de méthode.....	10
4. Comparabilité des exercices	11
5. Immobilisations incorporelles	11
6. Immobilisations corporelles	11
7. Immobilisations financières.....	11
8. Créances et comptes rattachés.....	11
9. Valeurs mobilières de placement	12
10. Stocks	12
11. Disponibilités.....	12
12. Transactions en devises	12
13. Provisions pour risques et charges.....	12
14. Honoraires du Commissaire aux comptes.....	12
15. Fonds dédiés.....	13
16. Impôts	13
17. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD).....	13
18. Compte Emploi des Ressources (CER)	13
19. Effectifs et personnels détachés.....	13
20. Contributions volontaires.....	15
21. Engagements hors Bilan.....	16
22. Rémunération des Dirigeants.....	17
a) Champ d'application	17
b) Rémunérations versées au titre de l'exercice	17
23. Evènements post-clôture.....	17
NOTE 4. DETAIL DE L'ACTIF	18
1. Actif immobilisé	18
a) Immobilisations brutes.....	18
b) Amortissements et dépréciations d'actif	18
c) Détail des immobilisations et amortissements.....	19
2. Détail des créances	19
3. Disponibilités.....	20
4. Etat des créances.....	20
5. Produits à recevoir par postes de Bilan.....	20
6. Charges constatées d'avance	21
NOTE 5. DETAIL DU PASSIF	22
1. Tableau de variation des fonds propres	22
2. Fonds dédiés.....	22
Les autres fonds concernent principalement des dernières tranches de projets et des dépenses de maintenance à engager. Erreur ! Signet non défini.	
3. Provisions inscrites au Bilan.....	23
4. Etat des dettes.....	23
5. Charges à payer.....	24
NOTE 6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT	25
NOTE 7. EFFECTIF	25
NOTE 8. LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	26
NOTE 9. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER).....	27



BILAN ACTIF

ACTIF (en euros)		Exercice clos le 31 dec. 2024			Exercice clos le 31 déc. 2023
		Brut	Amort. et Dépréciat°	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles : Logiciels	98 841	98 841	0	0
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles : Installations Tech., Matériels & Outil.	1 954	1 644	310	505
	Autres immobilisations corporelles	87 430	81 240	6 190	3 527
	Immobilisations en cours				
Immobilisations financières :	Titres immobilisés	153		153	153
	Autres immobilisations financières	359		359	359
	TOTAL I	188 737	181 725	7 012	4 543
ACTIF CIRCULANT	Stocks	38 889	8 580	30 309	90 789
	Avances & acomptes versés				
	Créances Autres créances	2 170 761		2 170 761	1 725 069
	Disponibilités et VMP	11 509 483		11 509 483	11 604 211
	TOTAL II	13 719 133	8 580	13 710 553	13 420 069
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance Ecart de conversion actif	27 960		27 960	47 719
	TOTAL III	27 960	0	27 960	47 719
TOTAL ACTIF (I+II+III)		13 935 830	190 305	13 745 525	13 472 331



BILAN PASSIF

PASSIF (en euros)		Exercice clos le 31 dec. 2024	Exercice clos le 31 déc. 2023
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres / fonds associatif sans droit de reprise	47 447	47 447
	Fonds propres / fonds associatif avec droit de reprise		
	Réserves pour projets	940 000	890 000
	Report à nouveau	72 630	54 688
	Résultat de l'exercice	78 347	67 942
	<i>Situation nette (sous-total)</i>	1 138 424	1 060 077
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	TOTAL I	1 138 424	1 060 077
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	11 447 515	10 930 357
	TOTAL II	11 447 515	10 930 357
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL III	0	0
	Emprunts & dettes auprès d'établissements financiers		
	Emprunts & dettes financières divers	126	571
	Dettes fournisseurs & comptes rattachés	491 640	1 058 117
	Dettes des legs ou donations		
	Autres dettes	3 320	3 320
	TOTAL IV	495 086	1 062 008
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	664 500	419 890
	Ecart de conversion passif	0	0
	TOTAL V	664 500	419 890
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		13 745 525	13 472 331



COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le 31 dec. 2024	Exercice clos le 31 déc. 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Cotisations	34 440	34 258
Vente de biens et services		
Ventes de biens	41 826	50 392
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services	29 312	64 430
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics de subventions d'exploitation	4 796 430	5 337 935
Vers. des fondateurs ou consommations de la dot. consommable		
Ressources liés à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	355 969	425 421
<i>Mécénats</i>	999 517	1 419 498
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières	1 944 105	2 048 510
Reprises sur amort., dépréciations, prov. et transf. de charge	15 670	
Utilisations des fonds dédiés	6 959 804	3 466 667
Autres produits	15 366	29 278
TOTAL I	15 192 439	12 876 389
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises	31 732	17 020
Variation de stocks	60 509	50 785
Autres achats et charges externes	6 436 727	4 354 193
Aide financières	356 316	240 864
Impôts, taxes et versements assimilés	84 060	47 886
Salaires et traitements	665 676	596 855
Charges sociales	234 275	210 517
Dotations aux amortissements et dépréciations	3 148	4 231
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés	7 476 962	7 322 182
Autres charges	2 464	11 517
Total II	15 351 869	12 856 050
Résultat d'exploitation (I-II)	(159 430)	20 339



COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le 31 dec. 2024	Exercice clos le 31 déc. 2023
PRODUITS FINANCIERS :		
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	289 410	59 268
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		2 226
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	289 410	61 494
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts & charges assimilées		
Différences négatives de change	536	202
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	536	202
Résultat financier (III-IV)	288 874	61 292
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	129 444	81 631
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Produits exceptionnels		
Reprises/provisions dépréciations exceptionnels		
TOTAL V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Charges exceptionnelles		
Dotations aux provisions pour dépréciation exceptionnelles		
TOTAL VI	0	0
Résultat exceptionnel (V-VI)	0	0
Impôt sur les bénéfices (VII)	51 097	13 689
Total des produits (I+III+V)	15 481 849	12 937 883
Total des charges (II+IV+VI+VII)	15 403 502	12 869 941
Résultat de l'exercice	78 347	67 942

Annexe du Compte de résultat (en euros)		2024	2023
PRODUITS :			
870	Bénévolat	4 481 283	4 263 718
871	Prestations en nature	753 034	646 895
872	Dons en nature	2 718 730	1 818 436
	TOTAL	7 953 046	6 729 048
CHARGES :			
861	Mise à disposition gratuite	2 718 730	1 818 436
862	Prestations en nature	753 034	646 895
864	Personnel bénévole	4 481 283	4 263 718
	TOTAL	7 953 046	6 729 048



NOTE 1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Electriciens sans frontières est une ONG de solidarité internationale reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet d'étudier, promouvoir et réaliser des projets d'aide au développement, de solidarité et de coopération en faveur des populations défavorisées dans les domaines de l'énergie, en intégrant les services associés, contribuant à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, le développement économique. Elle a aussi pour but d'organiser des actions de post-urgence et de réhabilitation au bénéfice des populations et organisations existantes dans les régions en situation de crise humanitaire.

Les projets d'accès à l'électricité et à l'eau que nous menons sont destinés aux populations les plus démunies de la planète, principalement situées en zones rurales et isolées, afin que leurs conditions de vie s'améliorent durablement grâce à la fourniture de services énergétiques modernes et à une eau de qualité.

Pour répondre à leurs besoins énergétiques tout en luttant contre le dérèglement climatique, l'utilisation d'énergies renouvelables est incontournable puisque l'énergie est le principal facteur qui contribue au changement climatique avec environ 60 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. C'est pourquoi les projets menés par les bénévoles d'Electriciens sans frontières reposent avant tout sur l'utilisation de l'énergie procurée par le soleil ou par les cours d'eau.

Nous construisons nos projets en associant systématiquement les leviers de développement et l'intégration des enjeux environnementaux. Chacune de nos missions a vocation à apporter un bénéfice direct aux populations dans 8 domaines différents : accès à une eau de qualité, éducation, santé, formation, développement économique, vie sociale et sécurité, sécurité alimentaire et dérèglement climatique.

Par ailleurs, notre association se caractérise par l'implication d'un millier de bénévoles répartis au sein de 14 délégations régionales sur le territoire français. Ils mettent leur temps et leurs compétences au service des actions de l'ONG et participent également à la gouvernance de l'association. Notre soutien financier provient essentiellement de partenariats de long terme avec des entreprises mais aussi de financements ponctuels de projets par des acteurs publics ou privés et de fonds collectés auprès du public.

NOTE 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1. Electriciens sans frontières et le Centre de crise et de soutien : renouvellement d'un partenariat stratégique pour répondre aux crises humanitaires

Dans les situations de crise humanitaire, l'accès à l'énergie est vital. La réponse à apporter aux besoins en électricité des populations touchées nécessite un savoir-faire spécifique. En 2024, nous avons renouvelé la convention qui nous lie au Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Cette convention, initiée en 2017 au quai d'Orsay, nous permet de mobiliser dorénavant plus d'une dizaine de nos partenaires, entreprises & fondations, afin de faciliter la réalisation de nos opérations d'urgence.

2. Représentation externe : allier reconnaissance et impact



Notre expertise nous permet de siéger au sein de diverses instances, telles que le Groupe de Concertation Humanitaire du MEAE, qui vise à optimiser l'efficacité de l'aide humanitaire française par la coordination et les échanges d'informations. Nous participons également au Conseil National pour le Développement de la Solidarité Internationale pour favoriser la concertation entre les différents acteurs du secteur sur les objectifs et les moyens de la politique de développement. Enfin, nous sommes toujours membres actifs de nombreux réseaux d'acteurs.

3. Ukraine : des solutions solaires décentralisées aident à résister aux attaques russes

Après trois ans de guerre, près des deux tiers de la capacité de production électrique de l'Ukraine ont été détruits, plongeant la population dans une crise énergétique sans précédent. Nous avons contribué à renforcer l'adaptabilité énergétique du pays en déployant des solutions solaires décentralisées pour assurer un approvisionnement en énergie fiable et renouvelable aux infrastructures essentielles, telles que les hôpitaux, les écoles et les stations de pompage.

4. Rétablir l'énergie après une catastrophe naturelle

Du tremblement de terre au Maroc au cyclone dévastateur à Mayotte, nous nous mobilisons rapidement après chaque catastrophe. Notre première réponse consiste à rétablir rapidement l'accès à l'énergie, essentiel pour l'éclairage, la sécurité, les télécommunications et les soins médicaux. Nous travaillons alors en collaboration avec les autorités locales pour développer des solutions de reconstruction énergétique durable, incluant l'énergie solaire.

5. Partager notre expertise technique du Bénin au Venezuela

Nous mettons notre expertise en matière d'accès à l'électricité et à l'eau au service de divers acteurs. Grâce à la reconnaissance de notre savoir-faire, nous sommes régulièrement sollicités pour intervenir sur des installations de grande envergure en zones reculées. Par exemple, l'Ambassade de France au Bénin nous a demandé de participer au projet d'autonomisation électrique de l'hôpital Saint Jean de Dieu de Tanguiéta. De même, le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a fait appel à notre expertise pour installer une centrale photovoltaïque au centre de santé La Milagrosa, situé à Maniapure, dans l'État de Bolivar au Venezuela.

6. Plan d'actions 2024-2027

En 2024, nous avons élaboré notre nouveau plan d'action pour la période 2024-2027. Ce document vise à définir la stratégie de l'ONG pour les quatre prochaines années. Un processus complet de réflexion, de projection et de planification a été mené, impliquant successivement toutes les parties prenantes (délégations régionales, commissions, salariés) afin de recueillir leurs avis. Ce plan, fondamental pour l'ONG, repose sur une dynamique collaborative. Adopté en 2024, il est déjà en cours d'application depuis 2025.

7. La formation : axe central de notre mission

Pendant plusieurs semaines, douze jeunes ont été formés au métier d'électricien en bâtiment par nos bénévoles bretons dans le cadre d'un projet au Cameroun. Grâce à cette formation, ils sont désormais capables d'assurer l'entretien et la maintenance des installations électriques garantissant ainsi leur avenir professionnel. La formation constitue un levier essentiel pour la réussite de nos projets et le développement des pays où nous intervenons.



8. Moyen-Orient : poursuivre notre mobilisation malgré les défis

Dans des contextes de conflit armé, comme à Gaza ou au Liban, les ressources énergétiques deviennent des cibles stratégiques, plaçant les infrastructures électriques en première ligne. Au Liban, malgré une situation sécuritaire toujours instable, nous entendons poursuivre notre action pour soutenir les populations vulnérables. A Gaza, malgré le plaidoyer de la communauté humanitaire, nos palettes d'équipements solaires sont toujours immobilisées à la frontière égyptienne. Nous appelons à un déblocage immédiat de l'aide humanitaire.

9. Le défi ecosystem : la mobilisation sans relâche des bénévoles en région

Chaque année, l'éco-organisme ecosystem soutient 2 à 3 de nos projets dans le cadre du « défi ecosystem ». Ce projet pédagogique et solidaire vise à sensibiliser les élèves, du CP à la 6ème, à la préservation des ressources naturelles et à la solidarité internationale. Les classes inscrites relèvent divers défis, dont l'un consiste à accueillir un bénévole d'Électriciens sans frontières. Chaque année, entre 150 et 200 interventions sont réalisées, impliquant ainsi au moins deux bénévoles par classe à travers toute la France. Une belle démonstration de la capacité de mobilisation de nos bénévoles depuis 12 ans.



NOTE 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont le total est de 13.745,5 k€ et au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de 78.347 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'Association ont été établis et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014 et au règlement n° 2018-06, modifié par le n° 2020-08, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, énoncé par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- ▶ continuité de l'exploitation,
- ▶ permanence des méthodes comptables,
- ▶ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. Changement de méthode

Il s'agit de la deuxième année d'application du règlement ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022 qui introduit la production en annexe de l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger. L'association disposant de plus de 153 k€ de ressources provenant de dons de personnes physiques ou morales ouvrant droit à un reçu fiscal, celle-ci applique ce texte. Le tableau est présenté ci-dessous :



Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger, exercice au 31/12/2024	
	Montant ou valorisation total des avantages et des ressources
Total Suisse	25 050,00 €
Total Belgique	67 500,00 €
Total Finlande	7 500,00 €
Total Royaume-Uni	1 825,00 €
Total Italie	25,00 €
Total Allemagne	720,00 €
Total République Tchèque	25,00 €
Total Etats-Unis	150,00 €
Total Luxembourg	5 516,77 €

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger qu'Electriciens sans frontières doit établir en application de l'article est mise à la disposition du public :

- Au siège d'Electriciens sans frontières, situé au 59 avenue de la République 93170 Bagnolet

4. Comparabilité des exercices

Il n'y a pas eu de changement ou de modification dans la présentation des comptes.

5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont composées du site internet et de logiciels acquis. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation de 3 ans.

6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont généralement pratiqués sur le mode linéaire en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- ▶ Matériel informatique 3 ans
- ▶ Mobilier de bureau 5 ans

7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan, le cas échéant, pour leur valeur historique.

8. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



9. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les placements sans risque ont fait l'objet d'un acheté-vendu en fin d'exercice permettant de dégager ainsi la plus-value à la clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par la méthode PEPS (Première Entrée Première Sortie).

10. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks sont essentiellement composés de matériels électriques

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

11. Disponibilités

Les disponibilités comprennent des valeurs mobilières de placement, des comptes bancaires et des caisses. Le traitement des VMP est indiqué dans le paragraphe 09.

Les avoirs en devises détenues en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisés au taux en vigueur au 31 décembre 2024.

12. Transactions en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de cette actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au sein du poste « écart de conversion ».

13. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent les litiges éventuels et les risques de reversement de subventions.

Le paragraphe 4 attire l'attention du lecteur sur la comparabilité des exercices concernant les provisions pour risques et charges.

14. Honoraires du Commissaire aux comptes



La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 27.250 euros HT (32.700 euros TTC) au titre l'année 2024.

15. Fonds dédiés

Les fonds collectés font l'objet d'un traitement tenant compte de la volonté du donateur de participer au financement de projets définis. La partie des fonds collectés affectée par les donateurs et non utilisée à la clôture de l'exercice figure au passif du bilan.

Les engagements financiers de l'association sur les projets sont constatés dans les fonds dédiés.

16. Impôts

L'association, ayant une gestion désintéressée, est exonérée des impôts commerciaux. Néanmoins, l'association s'acquitte d'un impôt sur les sociétés au titre de ses placements financiers.

17. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

Mis en place par le nouveau règlement, un nouveau tableau permet de présenter les ressources de l'association par origine et les emplois par destination, selon une approche analytique. Il fait partie intégrante de l'annexe et répond aux mêmes règles d'élaboration que le compte emploi des ressources (CER).

Il permet de présenter le compte d'emploi des ressources de l'organisme et celui des ressources qui proviennent de la générosité du public.

Les charges sont réparties entre missions sociales, les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement.

18. Compte Emploi des Ressources (CER)

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) a été établi conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes comptables (ANC) modifié par le règlement 2020-08.

- ▶ Le tableau se concentre sur les données du seul exercice clos,
- ▶ Il permet également de suivre, d'un exercice à l'autre, le report des sommes collectées auprès du public, disponibles pour une utilisation ultérieure,

La définition des missions sociales, outre la question de leur conformité aux statuts, relève du Bureau de l'Association. Il en est de même de la définition des grands principes de répartition des charges mixtes et des options qui se présentent quant à la répartition des charges de missions sociales et des frais de fonctionnement entre ceux financés par la générosité du public et ceux financés par les autres produits. Les affectations sont arrêtées par le Bureau de l'Association.

19. Effectifs et personnels détachés

En 2024, Electriciens sans frontières dispose d'un effectif salarié moyen de 15,2 personnes (hors personnel mis à disposition).



Par ailleurs, EDF, RTE et ENEDIS mettent à disposition de l'association 3,6 personnes, plus le Président de l'association, détaché par EDF quatre jours par semaine.



20. Contributions volontaires

Electriciens sans frontières bénéficie de contributions gratuites sous forme de :

- ▶ bénévolat essentiellement,
- ▶ contributions en biens en nature,
- ▶ contributions en services (mise à disposition de locaux principalement).

Valorisation du bénévolat :

La valorisation des jours de bénévolat se base sur des conventions de mécénat de compétences signées par Electriciens sans frontières. Il s'élève à 265 euros par jour pour un mois de 20 jours ouvrés.

Nous avons valorisé 2.045 jours de mission sur place à 265 € par jour, soit 541.925 €.

Compte tenu du contexte sécuritaire dans certaines zones d'intervention et de notre stratégie de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, nous avons valorisé 2.310 jours de mission à distance à 265 € par jour, soit 612.150 €. Pour évaluer le nombre de jours de mission à distance, nous comptons 120 jours de bénévolat pour les projets dont le budget est inférieur à 120 k€ et 420 jours de bénévolat pour les projets dont le budget est compris entre 120 k€ et 300 k€.

Le temps bénévole de préparation des projets est estimé, par enquête auprès des chefs de projets, à quatre fois le temps de mission, soit 8.180 jours à 265 € par jour, soit 2.167.700 €.

Le temps bénévole hors mission est estimé sur la base du calendrier des différentes instances. Sont notamment compris les réunions de secrétariat régional et les réunions de secrétariat régional élargies qui sont primordiales pour le bon fonctionnement et la bonne gestion des délégations. A cela s'ajoute le temps bénévole pour les activités de communication (interventions Ecosystem, Semaine de l'Énergie Solidaire...). Le total s'élève à 4.376 jours valorisés à 265 € par jour, soit 1.159.508 €.

La totalité du temps bénévole pour l'année 2024 s'élève à 16.911 jours à 265 € par jour, soit 4.481.283 €.

Les temps passés par les administrateurs et membres en CA et AG s'élèvent à 200 jours, soit 53.000 €.

Ces temps ne sont pas compris dans la valorisation des CVN au pieds du compte de résultat.

Valorisation des dons en nature :

Dons en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :		Montant du reçu fiscal	Estimation de la valeur marchande des dons en nature
Legrand	don de matériel	132 198 €	2 603 678 €
Prysmian Câbles et Systèmes France	don de matériel	43 971 €	
Enedis	don de matériel	30 000 €	
Groupe Frégate	don de matériel	66 022 €	
Intuis	don de matériel	253 965 €	
Lagazel	don de matériel	10 968 €	
Midex Lighting	don de matériel	13 321 €	
Phase Neutre	don de matériel	54 126 €	
Schneider Electric	don de matériel	43 634 €	
Urbasolar	don de matériel	403 065 €	
Abandon de frais		115 052 €	
TOTAL:		1 166 323 €	



Les abandons de frais s'élèvent à 115.052 € et sont comptabilisés dans le compte de résultat en produits et en charges conformément à la réglementation comptable.

Valorisation des prestations en nature :

Les moyens disponibles actuellement ne permettent pas une évaluation réaliste des contributions en nature au niveau des établissements à cause principalement :

- ▶ du nombre important de bénévoles
- ▶ de la difficulté de répertorier dans chaque établissement local les contributions gratuites en biens et services

Prestations en nature :

Prestations en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :	Montant du reçu fiscal
Mécénat de compétences	405 922 €
Prestation de service	226 493 €
Logistiques (locaux, affranchissement)	120 619 €
TOTAL:	753 034 €

21. Engagements hors Bilan

Engagements donnés et recus	
Engagements donnés :	Les engagements de retraite des salariés ne sont pas considérés comme significatifs.
Engagements reçus :	- Néant -



22. Rémunération des Dirigeants

a) Champ d'application

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la loi sont :

- ▶ le Président de l'Association,
- ▶ le Trésorier de l'Association,
- ▶ le Délégué Général.

b) Rémunérations versées au titre de l'exercice

Le Président de l'association est mis à disposition quatre jours par semaine par EDF et ne perçoit aucune rémunération de l'association au titre de sa fonction de président.

La fonction de Trésorier a été exercée bénévolement et n'a fait l'objet d'aucune rémunération.

Les rémunérations afférentes au Délégué Général font l'objet d'une convention de mécénat avec RTE. Le Délégué Général ne perçoit aucune rémunération de la part de l'association.

Aucun avantage en nature n'a été attribué par l'Association à ces personnes au cours de l'exercice.

23. Evènements post-clôture

Néant



NOTE 4. DETAIL DE L'ACTIF

1. Actif immobilisé

a) Immobilisations brutes

Immobilisations brutes (en k€)	Comptes sociaux 2023	Acquisitions	Cessions / Mises au rebut	Comptes sociaux 2024
Immobilisations incorporelles :				
-Logiciels	98,8			98,8
-Immobilisations incorporelles en cours	0,0			0,0
Immobilisations corporelles :				
-Installations techniques, matériel	2,0			2,0
-Installations générales	15,9			15,9
-Matériel de bureau et informatiques	43,6	5,6		49,2
-Mobilier de bureau	22,3			22,3
Immobilisations financières :				
-Titres immobilisés	0,2			0,2
- Dépôts et cautionnements	0,4			0,4
Total	183,1	5,6	0,0	188,7

b) Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements (en k€)	Comptes sociaux 2023	Dotations	Reprises	Comptes sociaux 2024
Immobilisations incorporelles :				
-Logiciels	98,8			98,8
-Avances et Acptes sur Immobilisations	0,0			0,0
Immobilisations corporelles :				
Installations techniques, matériel	1,4	0,2		1,6
-Installations générales	15,7	0,2		15,9
-Matériel de bureau et informatiques	40,3	2,7		43,0
-Mobilier de bureau	22,3			22,3
Immobilisations financières :				
- Dépôts et cautionnements	0,0			0,0
Total	178,6	3,1	0,0	181,7



c) Détail des immobilisations et amortissements

Immobilisations en net (en k€)	2024		
	Brut	Amort.	Net
Immobilisations incorporelles :			
-Logiciels	98,8	(98,8)	0,000
-Avances et Acptes sur Immobilisations			0,000
Immobilisations corporelles :			
Installations techniques, materiel	2,0	(1,6)	0,3
-Installations générales	15,9	(15,9)	0,000
-Matériel de bureau et informatiques	49,2	(43,0)	6,2
-Mobilier de bureau	22,3	(22,3)	0,000
Immobilisations financières :			
-Titres immobilisés	0,2		0,2
- Dépôts et cautionnements	0,4		0,4
Total	188,7	(181,7)	7,0

2. Détail des créances

Rubriques et postes (en k€)	Au 31 déc. 2024		Au 31 déc. 2023	
	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
<u>Autres Créances :</u>				
- Fournisseurs débiteurs	29,1		29,1	23,8
- Autres créances	2 141,7		2 141,7	1 701,3
Total	2 170,8	0,0	2 170,8	1 725,1

Les autres créances concernent principalement des ressources à recevoir pour 1.349,6 k€ ainsi que des avances et acomptes sur les projets en cours pour 754,8 k€.



3. Disponibilités

Rubriques et postes (en k€)	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
<u>Disponibilités et VMP :</u>			
- Valeurs mobilières de placement	4 640,4		4 640,4
- Banques	6 850,8		6 850,8
- Caisses	18,2		18,2
Total	11 509,4	0,0	11 509,4

4. Etat des créances

Créances (en k€)	Montant brut	Échéances	
		à 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé :			
	Prêts		
	Dépôts et cautionnements	0,4	0,4
Actif circulant :			
	Acomptes et avances versés / cdes		
	Autres créances et charges constatées d'avance	2 198,7	2 198,7
Total	2 199,1	2 198,7	0,4

5. Produits à recevoir par postes de Bilan

Rubriques et postes (en k€)	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
	<i>Organismes sociaux</i>
	<i>Ressources et dons à recevoir</i>
	1 349,6
Disponibilités	152,9
Total	1 502,5



6. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (en k€)	Montant
Charges constatées d'avance	27,9
TOTAL	27,9

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



NOTE 5. DETAIL DU PASSIF

1. Tableau de variation des fonds propres

Montants en k €uros	A	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice	
	l'ouverture de l'exercice	Montant	Dont générosité du Public	Montant	Dont générosité du Public	Montant	Dont générosité du Public	Montant	Dont générosité du Public
Fonds propre sans droit de reprise	47,4							47,4	
Fonds propre avec droit de reprise	0,0								
Réserves statutaires ou contractuelles	0,0								
Autres Réserves diverses	890,0	50,0						940,0	
Report à nouveau	54,7	17,9						72,6	
Résultat de l'exercice 2023	67,9	(67,9)							
Résultat de l'exercice 2024				78,3				78,3	
Situation nette (a)	1 060,1			78,3				1 138,4	
Fonds propres consommables									
Subventions d'investissement									
Provisions réglementées									
Total (b)									
Total Fonds propres (a) + (b)	1 060,1							1 138,4	

2. Fonds dédiés

Les fonds dédiés comprennent notamment les sommes correspondantes aux projets validés par la commission des projets de l'association et dont le financement est assuré par les subventions des partenaires, subventions affectées à des missions sociales conformément à la convention signée avec ceux-ci.

Un suivi des fonds dédiés sans mouvement depuis plus de 2 ans est également effectué. Les projets concernés sont soit en cours de clôture comptable, soit confrontés à des problèmes d'insécurité sur le terrain. Des solutions sont étudiées en lien avec les bailleurs et partenaires pour débloquer la situation ou réorienter les fonds, le cas échéant.



Répartition des fonds dédiés (en euros)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Transfert	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Total Siège	7 377 076	4 939 730	5 192 922	43 785	7 674 053
Total Alsace	145 289	171 765	57 000	0	30 524
Total Aquitaine	120 443	60 268	200 065	0	260 240,50
Total Bourgogne - Franche-Comté	349 039	268 523	126 463	-4 301	202 677
Total Bretagne	98 681	54 276	62 047	29 821	136 272
Total Centre	217 385	136 309	75 393	0	156 469
Total Normandie	87 995	68 553	35 250	0	54 691
Total Ile de France	479 071	145 043	64 458	0	398 485
Total Languedoc Roussillon	263 572	152 141	76 280	0	187 710
Total Limousin	289 211	161 674	214 064	0	341 601
Total Lorraine	72 372	53 235	16 984	0	36 121
Total Midi-Pyrénées	622 511	337 164	407 633	-43 785	649 195
Total Pays de Loire	239 267	59 917	607 128	0	786 478
Total PACA	373 461	267 991	238 345	-25 520	318 295
Total Rhône-Alpes	194 985	83 213	102 931	0	214 703
Total Fonds dédiés	10 930 357	6 959 804	7 476 962	0	11 447 515

3. Provisions inscrites au Bilan

Néant

4. Etat des dettes

Etat des dettes (en k€)	Montants	Échéances		
		à moins d'1 an	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts & dettes financières	0,1	0,1		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	336,3	336,3		
Dettes fiscales et sociales	155,3	155,3		
Autres dettes	3,3	3,3		
Produits constatés d'avance	664,5	664,5		
Total	1 159,6	1 159,6	0,0	0,0



Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. En l'espèce, il s'agit des conventions pluriannuelles avec les partenaires qui auront une incidence sur 2025 et 2026.

5. Charges à payer

Charges à payer (en k€)	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs factures non parvenues	79,6
Dettes fiscales & sociales	69,5
Autres dettes	
TOTAL	149,1



NOTE 6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Le poste « Concours publics et subventions d'exploitation » comprend exclusivement des subventions octroyées par des organismes d'Etat, des collectivités territoriales et des syndicats mixtes.

Le poste « utilisation des fonds dédiés » était précédemment situé en pied de compte de résultat juste avant le résultat de l'exercice. Le nouveau référentiel précise la présentation des fonds dédiés comme partie intégrante du résultat d'exploitation.

NOTE 7. EFFECTIF

Effectif moyen en 2024	CADRES	AGENT DE MAITRISE	EMPLOYES
Personnel sous contrat à durée indéterminée	11,2		1,0
Personnel sous contrat à durée déterminée	3,0		
Personnel intérimaire			
Personnel mis à disposition de l'association hors Président de l'association	3,6		
TOTAL	17,8	0,0	1,0



NOTE 8. LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Compte d'emploi annuel des ressources de l'association Electriciens sans frontières avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois, exercice au 31/12/2024									
PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	1 389 926	1 389 926	1 771 375	1 771 375	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0	0	0
1.1 Cotisations sans contrepartie	34 440	34 440	34 258	34 258	1.1 Bénévolat	0	0	0	0
1.2 Dons et legs collectés	1 355 486	1 355 486	1 737 117	1 737 117	1.2 Prestations en nature	0	0	0	0
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0	0	0	1.3 Dons en nature	0	0	0	0
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 335 689		2 361 906		2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 953 046		6 729 048	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0		1.1 Bénévolat	4 481 283		4 263 718	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0		1.2 Prestations en nature	753 034		646 895	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 944 105		2 048 510		1.3 Dons en nature	2 718 730		1 818 436	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	391 585		313 396						
3- SUBVENTION & AUTRES CONCOURS PUBLICS	4 796 430		5 337 935		3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
					3.1 Prestations en nature	0		0	
					3.2 Dons en nature	0		0	
TOTAL	8 522 045	1 389 926	9 471 216	1 771 375	TOTAL DES PRODUITS	7 953 046	0	6 729 048	0
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		0						
5- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	6 959 804		3 466 667						
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	15 481 849	1 389 926	12 937 883	1 771 375					
1- MISSIONS SOCIALES	7 369 015	1 122 241	5 063 270	1 616 679	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	7 336 690	0	6 158 309	0
1.1. Réalisées en France	0	0	0	0	1.1. Réalisées en France	0	0	0	0
1.2. Réalisées à l'étranger	7 369 015	1 122 241	5 063 270	1 616 679	1.2. Réalisées à l'étranger	7 336 690	0	6 158 309	0
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	179 468	27 332	167 010	53 325	2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	349 799	0	327 158	0
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	378 057	57 575	317 479	101 370	3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	266 557	0	243 581	0
TOTAL	7 926 541	1 207 147	5 547 759	1 771 375					
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		0						
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	7 476 962	182 779	7 322 182	76863					
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	15 403 502	1 389 926	12 869 941	1 848 238	TOTAL DES CHARGES	7 953 046	0	6 729 048	0
EXCEDENT OU DEFICIT	78 347	0	67 942						



NOTE 9. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

Compte d'emploi annuel des ressources de l'association Electriciens sans frontières avec affectation des ressources collectées auprès du public, exercice au 31/12/2024					
EMPLOIS	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE	0	0
I- MISSIONS SOCIALES	1 122 241	1 616 679	I- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	1 389 926	1 771 375
1.1. Réalisées en France	0	0	1.1 Cotisations sans contrepartie	34 440	34 258
1.2. Réalisées à l'étranger	1 122 241	1 616 679	1.2 Dons et legs collectés	1 355 486	1 737 117
			1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0
II- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	27 332	53 325			
III- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	57 575	101 370			
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	1 207 147	1 771 375	TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 389 926	1 771 375
IV- DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	0	II- REPRISES DES PROVISIONS	0	0
V- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	182 779	76 863	III- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0
TOTAL GENERAL	1 389 926	1 848 238	TOTAL GENERAL	1 389 926	1 771 375
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			Plus ou moins résultat générosité	0	0
			Moins Investissements Plus désinvestissements nets financés par la générosité du public	0	0
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON	0	0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	7 336 690	6 158 309	Bénévolat	4 481 283	4 263 718
Frais de recherche de fonds	349 799	327 158	Prestations en nature	753 034	646 895
Frais de fonctionnement et autres charges	266 557	243 581	Dons en nature et Abandons de frais	2 718 730	1 818 436
Total	7 953 046	6 729 048	Total	7 953 046	6 729 048



Notes annexes au Compte de résultat par origine (CROD) et destination et au Compte Emploi Ressource (CER) :

Le compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et par destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du nouveau règlement n°2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et selon les critères d'affectation et de répartition approuvés par l'association.

Le CROD recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'association. Il est établi à partir des données comptables.

Le CER détaille spécifiquement l'emploi des seuls fonds issus de la générosité du public.

➤ Définition des missions sociales

Les missions sociales d'Electriciens sans frontières sont d'étudier, de promouvoir et réaliser des projets d'aide au développement, de solidarité et de coopération en faveur des populations défavorisées dans les domaines de l'énergie, en intégrant les services associés, contribuant à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, le développement économique. Également d'organiser des actions de post-urgence et de réhabilitation au bénéfice des populations et organisations existantes dans les régions en situation de crise humanitaire.

➤ Les emplois du CROD et du CER

Les missions sociales correspondent à des actions réalisées directement par l'association et uniquement à l'étranger.

Ce poste se compose de :

- de charges directes qui sont essentiellement composées d'achat de matériel et de notes de frais pour les équipes intervenant sur place,
- de charges indirectes qui correspondent principalement aux frais de structure supportés par le siège.

Les frais de recherche de fonds correspondent essentiellement aux salaires des membres de l'équipe communication/projet en charge de répondre aux appels à projets.

Les frais de fonctionnement se composent des :

- Salaires des équipes du siège,
- Déplacements hors projets,
- Honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes.



➤ Modalité de passage des comptes annuels au CROD :

La plupart des coûts sont ventilés directement par type d'emplois. Cependant, les frais de structure (charge, équipements, consommables) sont principalement ventilés à 70% sur les missions sociales et 30% sur les frais de fonctionnement.

a) Affectation des charges de personnel et de personnel détaché

L'affectation des charges de personnel est ventilée pour les salariés à 70% sur les missions sociales, 20% sur la recherche de fonds privés, 10% sur les frais de fonctionnement.

Les valorisations du délégué général et de la gouvernance sont affectées à 80% sur les missions sociales, 10% sur la recherche de fonds privés, 10% sur les frais de fonctionnement.

b) Evaluation du bénévolat

La valorisation des jours de bénévolat se base sur des conventions de mécénat de compétences signées par Electriciens sans frontières. Il s'élève à 265 euros par jour pour un mois de 20 jours ouvrés.

Nous avons valorisé 2.045 jours de mission sur place à 265 € par jour, soit 541.925 €.

Compte tenu du contexte sécuritaire dans certaines zones d'intervention et de notre stratégie de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, nous avons valorisé 2.310 jours de mission à distance à 265 € par jour, soit 612.150 €. Pour évaluer le nombre de jours de mission à distance, nous comptons 120 jours de bénévolat pour les projets dont le budget est inférieur à 120 k€ et 420 jours de bénévolat pour les projets dont le budget est compris entre 120 k€ et 300 k€.

Le temps bénévole de préparation des projets est estimé, par enquête auprès des chefs de projets, à quatre fois le temps de mission, soit 8.180 jours à 265 € par jour, soit 2.167.700 €.

Le temps bénévole hors mission est estimé sur la base du calendrier des différentes instances. Sont notamment compris les réunions de secrétariat régional et les réunions de secrétariat régional élargies qui sont primordiales pour le bon fonctionnement et la bonne gestion des délégations. A cela s'ajoute le temps bénévole pour les activités de communication (interventions Ecosystem, Semaine de l'Énergie Solidaire...). Le total s'élève à 4.376 jours valorisés à 265 € par jour, soit 1.159.508 €.

La totalité du temps bénévole pour l'année 2024 s'élève à 16.911 jours à 265 € par jour, soit 4.481.283 €.

c) Affectation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont affectées de la manière suivante :

- Bénévolat : 100% à la mission sociale sauf la partie hors missions qui se répartit en 80% en mission sociale, 10 % en frais de recherche de dons et 10 % en frais de fonctionnement ;
- Prestations en nature : suivant la nature même des prestations ;
- Dons en nature et abandons de frais : 100 % en mission sociale.

➤ Les produits liés à la générosité du public

Les produits liés à la générosité du public figurant dans le CROD et le CER sont composés de cotisations sans contrepartie, de dons manuels et de mécénat.



- Modalités d'affectation par emploi des ressources utilisées collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public sont affectés, selon le cas :

- Ressources libres : affectées à des projets en fonction des besoins de financement,
- Ressources dédiées : affectées aux projets afférents.